

EN PROFOND DÉSACCORD AVEC LA LOI SANTÉ, VOTRE DERMATOLOGUE NE PRATIQUE PAS LE TIERS PAYANT OBLIGATOIRE

Conscients des difficultés économiques du moment, les dermatologues acceptent le tiers payant des plus défavorisés déjà existant dans le système actuel mais sont opposés à sa généralisation.

Ce dispositif va générer des coûts de gestion conséquents non financés.

Ce sera la disparition des cabinets de proximité au profit de maisons de santé où les soins seront assurés par des non-médecins.

**NOUS SOMMES POUR UNE MÉDECINE DE QUALITÉ
ET RECONNUE À SA JUSTE VALEUR.**

